

Beaulieu-sur-Oudon, le jeudi 3 avril 2025

CONVOCATION

Mesdames, Messieurs les membres du conseil municipal,

Je vous prie de bien vouloir assister à la réunion du conseil municipal qui aura lieu à la salle de Conseil Municipal (salle annexe de la mairie) en séance publique, le

Mardi 8 avril 2025 à 20H30

L'ordre du jour est le suivant :

- Délibération 2025-015 : Vote du budget primitif 2025, Commune
- Délibération 2025-016 : Vote du budget primitif 2025, Lotissement Le Côteau du Domaine
- Délibération 2025-017 : Vote du budget primitif 2025, Lotissement Beausoleil
- Délibération 2025-018 : Vote des taux d'imposition 2025
- Délibération 2025-019 : Subventions aux associations
- Délibération 2025-020 : Entretien de la voirie programme pour 2025
- Délibération 2025-021 : Tarif camp été 2025
- Délibération 2025-022 : Recrutement et rémunération animateurs saisonniers été 2025
- Délibération 2025-023 : Acquisition matériel pour les camps ALSH
- Délibération 2025-024 : Acquisition tente de réception
- Questions diverses

Le Maire,

Anthony ROULLIER



L'article L.2121-10 du CGCT précise désormais que : Toute convocation est faite par le maire. Elle indique les questions portées à l'ordre du jour. Elle est mentionnée au registre des délibérations, affichée ou publiée. **Elle est transmise de manière dématérialisée ou, si les conseillers municipaux en font la demande, adressée par écrit à leur domicile ou à une autre adresse.**